

EHPAD

Résidence

Sainte-Monique

[Version française](#) [Renseignements](#) [Admission](#) [Formalités d'admission](#)

Formalités d'admission

La demande d'admission (CERFA) doit être adressée à la Direction de l'établissement

Elle sera examinée par la Commission d'admission composée du Médecin Coordonnateur, de l'Infirmière Coordonnatrice, de la Psychologue et de la Directrice

La Commission se détermine selon les critères suivants

¾ Adéquation entre les prestations de l'établissement et les besoins de la personne

¾ Urgence de la situation

¾ Rapprochements familiaux

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'ADMISSION

Le dossier administratif d'admission se compose

vDU CONTRAT DE SEJOUR SIGNE

vDU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT SIGNE

v D E S

P I E C E S

S U I V A N T E S

¾Coordonnées de la famille et/ou du représentant légal

¾Livret de famille

¾Attestation de carte vitale

¾Attestation de mutuelle

¾Attestation d'assurance responsabilité civile

¾Avis d'imposition ou de non imposition

¾Justificatifs des ressources

¾RIB

FRAIS DE SEJOUR

Les tarifs sont affichés dans le hall d'accueil de l'établissement et sur notre site Internet

Les frais de séjour sont réglés par prélèvement automatique sur votre compte bancaire ou postal (après signature de l'autorisation de prélèvement), ou par chèque à réception de la facture

Les tarifs sont fixés annuellement par arrêté du Conseil Départemental concernant l'hébergement et la dépendance

Le forfait « soins » est fixé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

REPARTITION DES FRAIS DE RESIDENTS

V L E S

F R A I S

D ' H E B E R G E M E N T

¾ L'admission générale

¾ La restauration

¾ L'entretien

¾ L'entretien des locaux à 70%

¾ La fourniture du linge de lit

¾ Le blanchissage du linge personnel

¾ Le service hôtelier

V L E S

F R A I S

L I E S

A

L ' I N D E P E N D A N C E

¾ Les prestations et fournitures diverses liées à l'état de dépendance

¾ 30% du service hôtelier et d'entretien des locaux

¾ 30% du service des Aides-Soignantes et AMP (Aide Médico-Psychologique)

¾ 100% du service de la psychologie

Le degré de dépendance de résidents est évalué à partir de la grille AGGIR et codifié à l'intérieur de six groupes qui détermineront le niveau de dépendance

V

L E

F O R F A I T

«

S O I N S

Il comprend la fourniture de produits usuels nécessaires à la réalisation des soins, les amortissements des aménagements et des équipements médicaux, 100% du service du Médecin Coordonnateur, de l'Infirmière Coordonnatrice, des Infirmières et 70% du service des Aides-Soignants et AMP (Aide Médico-Psychologique)

Le degré de besoin en soins des résidents est évalué à partir de la coupe de Pathos

L'Assurance Maladie prend en charge les prestations médicales et paramédicales. Nous vous conseillons de souscrire à une mutuelle complémentaire.

AIDES FINANCIERES

v

A P A

Un dossier de demande d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (concerne le niveau de dépendance) pourra être demandé au Conseil Départemental

vAIDE SOCIALE HEBERGEMENT

L'Aide Sociale Hébergement peut être accordée sous réserve des conditions de ressources afin de couvrir tout ou une partie des frais de séjour.

vALLOCATION LOGEMENT

L'établissement répond aux normes pour l'attribution de l'allocation logement, permettant aux résidents qui remplissent les critères nécessaires, d'en bénéficier.

Abonnez-vous ? la newsletter

Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées

EHPAD Sainte-Monique

17 rue du Tchad
31300 TOULOUSE

Tél : 05 62 13 22 00

Fax : 05 31 59 33 36



ANRAS

Association Nationale de Recherche et d'Action
Solidaire

3 chemin du Chêne Vert
31130 FLOURENS

Tél : 05 62 74 81 50

Fax : 05 62 74 81 51



[Haut de page](#)